

Chantier des métiers : chantier de démolition des statuts !

Après avoir sabré le cadre collectif et national du rythme et du fonctionnement du 1er degré, Peillon s'attaque désormais au second degré : en réécrivant entièrement les statuts de 1950, le ministère les casse ainsi que nos missions !

Bien que la référence aux 1607 heures annuelles ait été retirée, la menace d'annualisation de notre temps de travail est toujours présente : la référence explicite à la « réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique » fixe le temps de travail annuel à... 1607 heures! De même, l'expression « horaire hebdomadaire de référence » n'a pas du tout le même sens que « maximum de service hebdomadaire ». Le nouveau texte généralise ainsi ce qui pouvait relever de l'exception, de l'entorse à la règle auparavant. Connaissant l'attitude du ministère, qui fonctionne régulièrement par le système des décrets, nous pouvons clairement craindre le démantèlement du cadre collectif et national de nos statuts.

De même, la transformation de toutes les heures de décharges disciplinaires (labo, cabinet...) en indemnités (montant sûrement inférieur à une HSA ; qui sera le décideur de la répartition de la cagnotte ? Comment ?)-augmentera notre temps de travail. De la même façon, le projet de décret prévoit la suppression des « heures de première chaire » en lycée et une pondération de 1,1 des heures effectuées en première et terminale : actuellement, en effectuant 6 heures en première ou terminale, nous avons le droit à 1 heure de décharge, alors que, avec le projet, ce seront 36 minutes ! Ces petits détails présentés comme des avancées ne sont que de la poudre aux yeux : il s'agit clairement une augmentation de notre temps de travail, sans aucune revalorisation de nos salaires !

Les enseignants de CPGE l'ont bien compris : le ministre leur demandait de travailler plus en étant moins payés ! Ils s'y sont opposés frontalement et ont réussi à le faire reculer ! Notre direction syndicale doit prendre ce mouvement comme référence: les négociations dans les salons ministériels, ne visant qu'à pinailler sur des pacotilles et indemnités arbitraires et individuelles, ne peuvent conduire qu'au mur ! C'est dans la construction d'un véritable rapport de force frontal, collectif et unitaire que nous défendrons l'ensemble de nos missions et nos statuts ! Ne lui permettons pas d'ouvrir un tel chantier de démolition !

Clémence GELIN, Collège G. Courbet, Gonfreville l'Orcher.

UNE DATE À RETENIR : 9 ET 10 AVRIL STAGE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE 276

S'inscrire auprès de Nolwenn Pontoizeau qui enverra un modèle de demande d'autorisation d'absence : noletsam@orange.fr

www.ecoleemancipee.org

Non à l'offensive réactionnaire !

Le gouvernement espagnol est en train d'interdire l'avortement aux femmes espagnoles, droit qu'elles pensaient acquis depuis 1985 ! Le droit à disposer de son corps paraît une évidence pour la plupart des femmes européennes, mais ce projet de loi montre à quel point ce droit reste fragile et doit être défendu. En France, le droit à l'avortement n'est pas menacé directement : au contraire, le gouvernement vient de supprimer (enfin!) la notion de détresse dans l'accès à l'avortement. Mais c'est le manque de centres IVG, les suppressions massives de postes dans les services publics de santé qui rendent ce droit difficile d'accès.

Et l'offensive réactionnaire est loin d'être le seul fait du gouvernement espagnol : des manifestants anti-avortement dans la rue le 19 janvier, « jour de colère » à l'appel des réseaux d'extrême droite le 26 janvier...

Dans certains départements, des parents d'élèves appellent à retirer les enfants de l'école un jour par mois, non pas pour protester contre le manque de moyens ou la réforme des rythmes scolaires, mais pour faire interdire « la théorie du genre » à l'école... C'est à dire pour empêcher le début d'une éducation anti-sexiste qui lutterait contre les stéréotypes et favoriserait l'égalité entre les filles et les garçons. Les idées de l'extrême droite font leur chemin parmi les salarié-es en attente de réponses à la crise, réponses que le gouvernement ne donne pas en continuant à arroser les patrons !

La campagne intersyndicale CGT-FSU-Solidaires contre l'extrême droite et ses pratiques, qui sera lancée le 29 janvier par une journée de formation et un meeting, constitue un premier pas dans la nécessaire mobilisation des salarié-es contre leurs pires ennemis !

Partout en France, des manifestations auront lieu le 1er février pour soutenir les femmes espagnoles dans leur combat, et rappeler qu'ici aussi, il faut rester vigilant-es !

Stéphanie RIO, École E. Vaillant, Le Havre.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr

ROUEN : annedesj@orange.fr

27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr

PT-AUDEMER : pascal.adams@wanadoo.fr

EVREUX : jp.pallois@voila.fr

LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

Rythmes : vers l'éducation municipale ?

Alors que 80% des écoles se préparent à entrer dans la réforme des rythmes en septembre prochain, enseignants et parents se trouvent pris dans l'ornière tracée par le décret Peillon : la négociation commune par commune, école par école.

Au Havre, des ateliers participatifs ont été organisés dans chaque groupe scolaire, réunissant élus, responsables techniques, parents et enseignants.

Comme attendu, un conseil d'école pèse bien peu face à une mairie : horaires décidés à l'encontre des intérêts des petites sections (reprise de la classe à 14h), classes parfois réquisitionnées pour le périscolaire, encadrements variables selon les quartiers (sous-traitance à des associations / animateurs municipaux), périscolaire « de proximité », c'est à dire construit avec les possibilités de quartiers évidemment très inégalement pourvus...

Comme attendu, les enseignants, auxquels le président PS de l'Association des Régions de France a promis « dans moins de temps qu'on ne le croit le statut de fonctionnaire territorial », se verront proposer des compléments de salaire par la mairie pour animer certains ateliers...

Comme attendu, le combat et la mobilisation pour l'abrogation de ce décret et une autre réforme des rythmes se fragmentent.

Le SNUipp et la FSU doivent reprendre la main à l'échelon national : porter une revendication claire d'abrogation de ce décret qui participe, comme notamment la réforme de l'éducation prioritaire, aux attaques libérales de ce gouvernement contre l'Éducation nationale.

Thomas AUDIGIER, Ecoles du Havre : Élémentaire Jean Jaurès
Maternelle Jules Durand, Maternelle Lamartine.

Epreuves du bac : les LV dans la tourmente

Parue au BO du 23 janvier, une nouvelle circulaire nationale vient aggraver les conditions de passation des épreuves orales en langues vivantes au baccalauréat alors que les modalités de passation de l'an passé posaient déjà problème du point de vue de l'égalité de traitement des candidats : sujet de CO spécifique d'un établissement à l'autre, dates de passation différentes d'une académie à l'autre, alourdissement de la charge de travail des enseignants (conception des sujets, organisation matérielle des épreuves). Désormais, le BO prévoit que les enseignants devront évaluer leurs propres élèves pendant les cours !

C'est bien sûr inacceptable.

Et si la circulaire académique en date du 14 janvier - en contradiction avec le BO - permet pour la session 2014 de reconduire les modalités de l'an passé, on ne peut s'en satisfaire.

Des équipes de plusieurs lycées (Jacques Prévert à Pont-Audemer, Maupassant à Fécamp, Les Fontenelles à Louviers) ont tenu à s'adresser collectivement aux IPR de LV. Mais au-delà, c'est une campagne nationale du SNES, en lien si possible avec les autres syndicats mais aussi avec les organisations lycéennes et de parents d'élèves, qui est nécessaire pour défendre le caractère national du baccalauréat pour des épreuves nationales, anonymes et terminales.

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

Education prioritaire : elle est où, la rupture ?

La réforme de l'éducation prioritaire présentée par Peillon le 16 janvier 2014 aurait dû être l'occasion de marquer une vraie rupture avec les politiques de destruction systématique menées par les gouvernements précédents...il n'en est rien ! Les 350 millions d'euros « mis sur la table » sont à moyens constants ! Dans ses grandes lignes, la « réforme » conserve les mesures que nous dénoncions dans le dispositif Eclair. Le recrutement sur postes spécifiques est maintenu ! Les préfets des études sont transformés en experts de terrain « pilotés par les corps d'inspection » ! La multiplication des coordonnateurs (par niveau, par discipline, inter-degré) introduit une hiérarchie intermédiaire dans le cadre d'un renforcement du pilotage managérial ! La rémunération au mérite est renforcée avec « un accès facilité à la classe exceptionnelle » (GRAF). Même les mesures qui pourraient « aller dans le bon sens » (dixit F.Rollet secrétaire générale du Snes le 16.01) sont porteuses de danger ! La décharge de service (la fameuse pondération de 1.1 en collège et les 9 jours dans le 1^{er} degré) ne va concerner que 100 établissements à la rentrée prochaine et risque de se transformer en HSA car ces décharges n'apparaissent pas dans les DHG des établissements labellisés ! Dans l'Académie, seuls 4 réseaux (3 en Seine-Maritime et 1 dans l'Eure) vont être concernés par l'expérimentation : où est l'ambition pour tous les élèves en grande difficulté ? Ce n'est pas l'augmentation des indemnités pour une minorité de collègues qui va améliorer les conditions d'enseignement et d'études pour les élèves qui relèvent encore de l'EP, notamment en RRS ! Et puis comment faire confiance à un ministre qui déclarait le 16 janvier « qu'aucun réseau d'éducation prioritaire ne perdra des moyens » alors que 27 établissements ZEP des Hauts-de-Seine (sur 31) en perdent ! La FSU et ses syndicats doivent cesser de croire un ministre d'un gouvernement qui prépare un plan d'austérité de 50 milliards pris sur les dépenses publiques ! La seule façon d'obtenir un véritable plan d'urgence ambitieux pour l'éducation prioritaire, c'est la construction d'une mobilisation comme celle qui a lieu en ce moment dans le 92 (avec appels à la grève) sur la base des revendications défendues par la FSU et ses syndicats sous le gouvernement précédent !

Alain PONVERT, Collège Joliot Curie, Le Havre.

Non à la criminalisation de l'action syndicale !

Les deux secrétaires de l'union locale CGT du Havre ont été convoqués au commissariat suite à une action de soutien aux salarié-es de l'entreprise SPB au Havre, en lutte pour obtenir des augmentations de salaires et une amélioration de leurs conditions de travail.

Lors de cette convocation, les deux militants ont refusé de donner leur empreinte génétique, et risquent donc des poursuites judiciaires importantes. En réclamant l'empreinte génétique, la police assimile l'action syndicale à de la criminalité, puisque cette prise d'empreintes était prévue à l'origine pour les délinquants sexuels.

Lutter pour nos droits devient de plus en plus souvent un délit, la répression contre les syndicalistes se poursuit.

L'Ecole Emancipée est solidaire des secrétaires de l'UL CGT du Havre, et informera des actions de soutien qui auront lieu.

Stéphanie RIO, École E. Vaillant, Le Havre.